



---

IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

**CONSULTATIONS INFORMELLES  
SUR LE DIALOGUE INTERNATIONAL  
SUR LA MIGRATION**

**IC/2009/5**

Original: anglais  
Genève, 17 avril 2009

**DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2009**

*Droits de l'homme et migration:  
œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque*

28 avril 2009

## DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2009

### *Droits de l'homme et migration: œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque*

1. Le présent document de travail fait le point sur les activités menées en 2009 dans le cadre du Dialogue international sur la Migration (IDM) depuis les dernières consultations informelles tenues le 26 février 2009, et soumet à l'examen des Membres deux propositions de thèmes dominants susceptibles d'orienter l'IDM en 2010.

#### **IDM 2009 : Droits de l'homme et migration – œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque**

2. Le premier atelier d'intersession organisé dans le cadre de l'IDM 2009 s'est tenu à Genève les 25 et 26 mars 2009 et avait pour thème "**Le respect effectif des droits humains des migrants : une responsabilité partagée**". Il a réuni plus de 200 participants représentant 71 gouvernements, 22 organisations internationales, huit organisations non gouvernementales ainsi que le secteur privé, les milieux universitaires et les médias.<sup>1</sup>

3. Les panélistes et les participants ont échangé des informations sur l'expérience acquise à l'échelle locale, régionale et internationale en matière de protection des droits humains des migrants, en s'intéressant plus particulièrement à la mise en œuvre et aux mesures pratiques. Cet atelier a permis de mettre en évidence, entre autres, différents cadres législatifs et institutionnels nationaux, des mécanismes de prévention et de correction de la discrimination, des moyens d'élaborer des programmes de mobilité de la main-d'œuvre respectueux des droits de l'homme, des activités visant à favoriser l'intégration, à lutter contre le racisme et à harmoniser les relations entre les migrants et la société, et de mettre en avant des exemples de coopération bilatérale, régionale, internationale et multipartite dans le domaine des droits de l'homme et des migrations.

4. Les débats ont fait émerger plusieurs thèmes centraux et des perceptions communes. Tout d'abord, les droits de l'homme sont un élément clé de toute gouvernance efficace des migrations. Tout migrant, quel que soit son statut migratoire, a droit au respect plein et entier de ses droits humains, ce qui implique que les politiques en matière de migration doivent tenir pleinement compte des droits de l'homme. A cet égard, le principe de non-discrimination est fondamental. Il a été souligné, par ailleurs, que des conditions spécifiques à la migration peuvent faire obstacle à la pleine jouissance des droits de l'homme.

5. En deuxième lieu, les atteintes aux droits humains des migrants ne sont pas tant imputables, souvent, aux lacunes des lois et cadres existants qu'aux difficultés que soulève leur application effective, généralement dues aux capacités inexistantes ou insuffisantes des principaux acteurs. Pour que les principes puissent être mis en pratique il y a lieu, notamment, de former les agents de la force publique, de renforcer les capacités des juristes, de sensibiliser les communautés d'accueil, de garantir un accès effectif aux mécanismes de réparation et de veiller à l'autonomisation des migrants eux-mêmes.

---

<sup>1</sup> On trouvera de plus amples informations sur l'atelier, ainsi que l'ordre du jour définitif, la liste des participants, le document de travail et les exposés sur le site : [www.iom.int/idmhumanrights](http://www.iom.int/idmhumanrights).

6. Troisièmement, il est fondamental, pour assurer le respect effectif des droits humains des migrants, de s'appuyer sur la notion de responsabilité partagée. Le soin de veiller à la protection des droits humains des migrants ne relève pas de la responsabilité d'un acteur unique : les pays d'origine, de transit et de destination, de même que de nombreux partenaires non gouvernementaux tels que les agences de recrutement ou les employeurs ont tous un rôle à jouer dans ce domaine. De plus, il est essentiel d'agir de concert : parmi les exemples de partenariat évoqués durant l'atelier, il convient de citer la coopération interétatique dans le cadre de processus consultatifs régionaux ou de programmes bilatéraux de mobilité de la main-d'œuvre, les groupes de travail interministériels, les alliances d'organisations de la société civile, de syndicats et de milieux d'affaires, ou encore les interactions entre ces acteurs. Les participants ont souligné que la responsabilité partagée et l'action concertée impliquent que les parties prenantes parviennent à une perception commune des questions, de leurs intérêts communs et de leurs droits et responsabilités mutuels.

7. Sous réserve de disposer des fonds nécessaires, le second atelier d'intersession se tiendra à Genève les 9 et 10 juillet 2009 sur le thème "**Traite et exploitation des migrants : veiller à la protection de leurs droits humains**". Cet atelier aura pour but de situer la question de la traite et de l'exploitation des migrants dans le cadre plus large de la gouvernance des migrations fondée sur les principes des droits de l'homme. Les débats permettront aux participants de tirer des enseignements des méthodes traditionnelles de lutte contre la traite et l'exploitation et d'examiner des solutions originales mises en œuvre en collaboration pour protéger les droits humains et les besoins fondamentaux des migrants qui, par la traite ou d'une quelconque autre façon, ont été victimes de l'exploitation et de mauvais traitements.<sup>2</sup> Le programme de cet atelier est en cours d'élaboration. Comme à l'accoutumée, l'Administration serait heureuse de recevoir des suggestions d'études de cas et d'orateurs ou toute autre contribution de la part des Membres.

### **IDM 2010**

8. L'Administration saisit cette occasion pour demander aux Membres de choisir, parmi les propositions ci-après, un thème dominant pour l'IDM 2010, ou de formuler des propositions de remplacement. Le Dialogue international sur la migration a vocation à être l'expression la plus fidèle possible des questions et préoccupations actuelles des Membres. C'est pourquoi, aucun débat mené en 2009 ni, probablement, en 2010 ne peut passer sous silence la crise financière et économique mondiale et les difficultés particulières qu'elle pose aux migrants et à la gouvernance des migrations. Cet aspect sera pris en considération, quel que soit le thème choisi.

#### *a) Migration Sud-Sud*

9. Tandis que le débat politique international et les travaux de recherche consacrés aux migrations mettent principalement l'accent sur les flux Sud-Nord, il est important de se rendre compte qu'aujourd'hui, 50 % environ des migrants originaires de pays en développement résident dans d'autres pays en développement. Selon des estimations de la Banque mondiale, les rapatriements de fonds entre pays du Sud peuvent constituer jusqu'à 30 % des rapatriements de salaires dans les pays en développement. De plus, la crise économique

---

<sup>2</sup> Pour de plus amples informations sur le second atelier d'intersession, prière de se reporter au document IC/2009/1 (paragraphe 9-11).

actuelle et ses répercussions, en particulier sur le monde en développement, devraient vraisemblablement influencer sur les schémas de migration et de rapatriement de fonds. Il y a donc de bonnes raisons de faire porter l'IDM sur la migration Sud-Sud, d'autant que ce thème avait suscité un intérêt non négligeable lorsqu'il avait été proposé de l'examiner pour la première fois l'année dernière sans qu'il ait été retenu.

10. Dans le cadre du thème proposé, l'IDM 2010 serait consacré à l'exploration des formes complexes que revêt la migration Sud-Sud, étant donné que de nombreux pays en développement ne sont pas seulement des pays d'origine mais aussi, et de plus en plus souvent, des pays de transit et de destination. Il est indispensable d'examiner les tendances actuelles, les caractéristiques et les ressorts de la migration Sud-Sud, ainsi que les moyens d'améliorer l'accès aux données sur la migration se rapportant à ce phénomène. Les écarts de revenu, la proximité, les échanges commerciaux, les réseaux, les schémas saisonniers et les facteurs environnementaux sont autant d'éléments responsables de la migration Sud-Sud, qui appellent un large éventail de politiques et de programmes. La migration Sud-Sud est notamment caractérisée par la "migration en chaîne" ou la "migration de remplacement", ce qui signifie que les migrants qualifiés d'un pays en développement comblent le vide laissé par des professionnels dans d'autres pays en développement qui, eux-mêmes, ont migré vers des pays développés pour y chercher du travail. Souvent, les flux migratoires sont "diversifiés", c'est-à-dire composés de travailleurs migrants, de réfugiés, de victimes de la traite, de mineurs non accompagnés et d'autres personnes ayant des besoins particuliers, ce qui exige une attention spéciale de la part des décideurs et autres parties prenantes. En outre, le mode de gestion de la migration varie considérablement d'une région à l'autre. Si, dans certaines régions, la migration est essentiellement irrégulière, dans d'autres, les Etats ont mis en place des régimes autorisant la libre circulation à des degrés divers.

11. Un examen des questions migratoires concernant les pays en développement ne serait pas exhaustif s'il ne tenait pas compte de la migration interne, qu'elle soit saisonnière, temporaire ou permanente, ainsi que de ses liens éventuels avec la migration transfrontières. La migration interne, essentiellement celle qui s'effectue des zones rurales vers les centres urbains, est un phénomène de grande ampleur dans de nombreux pays en développement qui peut influencer sur, par exemple, l'infrastructure, l'urbanisme, la santé publique ou la stabilité sociale. Une inversion subite de tels mouvements sous l'effet d'un ralentissement économique pourrait, en outre, poser d'épineux problèmes de politique générale.

12. Les domaines d'action se rapportant à la migration Sud-Sud englobent, entre autres, les droits de l'homme, les marchés du travail, la santé des migrants et la santé publique, la gestion des frontières et la documentation de voyage, ainsi que les relations entre les migrants et la société. La migration Sud-Sud et son lien avec le développement sont particulièrement importants. Quelle forme la contribution des migrants au développement des pays d'accueil et d'origine revêt-elle dans un contexte Sud-Sud? En quoi les migrations internes ou transfrontières, souvent temporaires, procèdent-elles d'une stratégie de subsistance face à certaines conditions environnementales? Dans des situations résultant de crises ou des cas d'instauration de la paix, les Etats peuvent être amenés à gérer des flux migratoires entre pays voisins ou le retour de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Tout débat sur l'élaboration de politiques en matière de migration Sud-Sud doit tenir compte de la nécessité de renforcer les capacités non seulement en ce qui concerne les cadres juridiques et institutionnels et l'élaboration de programmes, mais également dans le domaine des ressources économiques et humaines afin de garantir une gestion efficace des migrations et l'adoption de mesures

concrètes. Parmi les moyens aptes à renforcer les capacités qui seraient évoqués dans le cadre des débats sur ce thème se trouve la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale engagée dans le cadre de processus économiques régionaux associés à des régimes de libre circulation, de processus consultatifs régionaux spécifiquement consacrés à la migration, ou d'autres mécanismes.

*b) Migration et changements sociaux*

13. La migration est un processus de changement, tant pour les migrants et leur famille que pour la société, qui engendre une situation dans laquelle les migrants et leurs communautés d'origine, de transit et de destination s'influencent mutuellement et, ce faisant, modifient les comportements et les attitudes des uns et des autres. Ainsi, les migrations contribuent dans une large mesure à façonner le monde d'aujourd'hui, non seulement sur le plan économique, mais aussi et surtout en tant que phénomène social transnational qui relie les personnes et les lieux et les transforme. L'intérêt d'analyser les forces à l'œuvre dans la mondialisation est encore renforcé par les conséquences de la crise économique mondiale et, dans un contexte de protectionnisme croissant, par une vision de plus en plus négative de la migration et de ses incidences.

14. Les migrations sont source d'innovations et d'idées originales ; elles ouvrent des perspectives pour les personnes et les sociétés, remettent en question des visions du monde solidement établies, facilitent les échanges culturels et contribuent à une meilleure compréhension entre les peuples. Cependant, elles soulèvent également de nombreuses questions : Comment les sociétés gèrent-elles le changement ? Comment se définissent-elles face à une diversité croissante, notamment face au pluralisme religieux ? Comment les sociétés réagissent-elles face à une telle diversité et comment s'adaptent-elles ? Plus particulièrement, quelles sont les incidences de la mobilité actuelle sur la vie, les choix et l'identité des personnes ? L'hétérogénéité croissante des sociétés modernes et leur caractère de plus en plus multinational, du fait de la migration, ne font que compliquer la tâche consistant à préserver la cohésion et la stabilité sociales tout en tirant parti des avantages de la transnationalisation de la société. L'IDM 2010 favoriserait un dialogue sur le regard que portent les différents protagonistes sur la migration en tant que vecteur de changements sociaux ainsi que sur leur expérience en la matière, et offrirait l'occasion d'un échange de vues sur les mesures que l'ensemble des parties prenantes pourrait prendre à toutes les étapes du processus migratoire, afin que ces changements soient aussi positifs et bénéfiques que possible.

15. Parmi les nombreux aspects de la problématique migration et changements sociaux, l'on pourrait examiner les moyens permettant de préserver la cohésion sociale et les valeurs communes tout en acceptant que les identités individuelles et collectives puissent devenir plus fluctuantes. Il peut être nécessaire de lutter contre le sentiment d'aliénation et d'exclusion sociale que risquent de ressentir les migrants pris individuellement, en facilitant leur intégration et leur participation dans leur communauté de destination tout en leur donnant les moyens d'entretenir des liens avec leur société d'origine. Concrètement, l'IDM serait l'occasion d'examiner des outils novateurs de politique générale qui, par delà le cadre national, permettent de prendre en considération des réalités transnationales, par exemple en instaurant la citoyenneté multiple ou la transférabilité des pensions, de l'assurance maladie ou des titres et diplômes. A cet égard, il serait également utile d'aborder la question des familles

transnationales, et des avantages et conséquences négatives que peut entraîner l'éclatement géographique des familles, susceptible d'aggraver la vulnérabilité de certaines personnes, en particulier les femmes et les enfants.

16. Une étude de la dimension transnationale des changements sociaux permettrait non seulement de se pencher sur les sociétés d'accueil, mais aussi d'examiner les conséquences sur le pays d'origine. Par exemple, il est de plus en plus couramment admis que les diasporas et les migrants retournant au pays peuvent contribuer au développement et aux changements sociaux grâce à leurs apports financiers, leurs compétences entrepreneuriales et leur enrichissement culturel, ou encore grâce aux réseaux qu'ils peuvent avoir constitués à l'étranger. En outre, les migrations concourent à la transformation de la société dans des situations résultant de crises ou des cas d'instauration de la paix, lorsque les retours, les réinstallations et les reconstructions appellent des solutions durables pour les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays et les membres de la diaspora. La question de la migration en tant que facteur de transformation sociale impose d'examiner les formes de coopération engagées entre les Etats et avec d'autres parties prenantes, dont les migrants, en vue de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par le phénomène migratoire et de résoudre les problèmes que rencontrent les sociétés en mutation.

17. Dès qu'un thème dominant aura émergé, des thèmes de débat en atelier se rapportant à ce thème dominant seront soumis aux Membres en vue d'un choix lors des prochaines consultations relatives au Dialogue international sur la migration (qui auront lieu à l'automne 2009). Comme chaque fois en ce qui concerne les activités de l'IDM, des partenaires seront sollicités pour l'organisation d'ateliers sur les thèmes choisis, et un large éventail de parties prenantes seront encouragées à participer, au gré des thèmes spécifiques des ateliers d'intersession qu'auront déterminés les Membres.